

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 6 mars 2017 à 20 h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbaux du 6 février 2017
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Période de questions réservée à l'assistance
6. Subventions, commandites et demandes
 - 6.1 Invitation – Concert bénéfice au profit de la Maison des Jeunes des Quatre Lieux
 - 6.2 Achat de publicité – Fabrique St-Michel de Rougemont
7. Avis de motion, lecture et adoption de règlements
 - 7.1 Adoption : règlement numéro 2017-223 décrétant une dépense de 1 380 000\$ et un emprunt de 500 000\$ pour la construction d'un nouveau centre de loisirs
 - 7.2 Avis de motion : règlement numéro 2017-224 modifiant le règlement 2016-215 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux
 - 7.3 Avis de motion : règlement 2017-225 modifiant le règlement 2008-098 concernant la circulation et le stationnement (*règlement uniformisé de la MRC*)
 - 7.4 Avis de motion : règlement 2017-226 modifiant le règlement 2008-101 concernant les animaux (*règlement uniformisé de la MRC*)
 - 7.5 Avis de motion : règlement 2017-227 modifiant le règlement 2008-104 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics (*règlement uniformisé de la MRC*)
8. Administration et greffe
 - 8.1 Vente pour non-paiement de taxes par la MRC de Rouville
 - 8.2 Nomination d'un pro-maire (du 13 au 21 mars 2017)
 - 8.3 Autorisation de participation au Congrès de l'ADMQ
9. Loisirs
 - 9.1 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale 2017 – Signature de la Convention d'aide financière.
 - 9.2 Mandat Services professionnels d'ingénierie – Nouveau Centre de Loisirs
10. Urbanisme
 - 10.1 Demande à la CPTAQ – Lot 1 715 097 (1381, rang Double)

- 10.2 Résolution d'appui à la demande d'exclusion du territoire agricole auprès de la CPTAQ – Dossier # 407845 / Secteur 9 (Denis Laberge)
- 11. Voirie
 - 11.1 Inspection annuelle des bornes-fontaines
- 12. Eau potable / Eaux usées
 - 12.1 Offre de service AGÉOS – Nouveau Puits McArthur – Rapport CPTAQ
- 13. Dépôt de document
 - 13.1 Ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)
- 14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
- 15. Période de questions réservée à l'assistance
- 16. Levée de la séance.

Procès-verbal **Ouverture**

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Alain Brière, à 20 h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller district # 1
 Monsieur Éric Fortin, conseiller district # 3
 Monsieur Normand Lacroix, conseiller district # 4
 Monsieur Pierre Dion, conseiller district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Michel Arseneault, conseiller district # 2

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

17-03-3113

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé, en laissant l'item « *Autres sujets d'intérêts pour la municipalité* » ouvert.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3114

Adoption du procès-verbal du 6 février 2017

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017 tel que rédigé. Une dispense de lecture est faite considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal conformément à la loi.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3115

Approbation du paiement des comptes

Il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'approuver la liste des comptes du budget des activités financières au 6 mars 2017;

Pour un montant total de 116 674.94\$

D'approuver la liste des déboursés payés d'avance au 6 mars 2017 au montant de 458 893.96 \$;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisé à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3116

Invitation – Concert bénéfique au profit de la Maison des Jeunes des Quatre Lieux

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des Quatre Lieux adresse au conseil municipal, une invitation au concert-bénéfice qui se tiendra le 6 mai 2017 et suggère l'achat de 4 billets au cout de 35\$ chacun;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des Jeunes des Quatre Lieux s'adresse aux jeunes de la région et qui favorise et valorise la responsabilisation et la prise en charge du jeune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'acheter quatre billets au coût de 35\$ chacun afin de participer au concert-bénéfice du 6 mai prochain.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3117

Achat de publicité – Fabrique St-Michel de Rougemont

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique St-Michel de Rougemont adresse au conseil municipal, une demande d'achat d'un encart publicitaire dans le feuillet paroissial;

CONSIDÉRANT QUE bien que la demande ne répond aux principes établis dans la *Politique de dons et commandites* adoptée par la Municipalité de Rougemont, le conseil municipal considère qu'il est important de soutenir la Fabrique, comme elle l'a déjà fait dans le passé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'acheter un encart simple au montant de 175\$ annuellement dans le feuillet paroissial.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3118

Adoption : règlement numéro 2017-223 décrétant une dépense de 1 380 000\$ et un emprunt de 500 000\$ pour la construction d'un nouveau centre de loisirs

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le règlement 2017-223 décrétant une dépense de 1 380 000\$ et un emprunt de 500 000\$ pour la construction d'un nouveau centre de loisirs tel que rédigé et d'enclencher le processus d'approbations des personnes habiles à voter (secteur) tel que requis par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3119

Avis de motion : règlement numéro 2017-224 modifiant le règlement 2016-215 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur Pierre Dion que lors d'une séance ultérieure, sera présenté pour adoption le règlement 2017-224 concernant les branchements d'égouts et d'aqueduc, les rejets aux égouts et l'administration des réseaux et ce, avec dispense de lecture.

deux à l'extérieur du pays pour la période du 13 au 21 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE par mesure de sécurité, il importe de nommer une personne pouvant agir à titre de maire si la situation le nécessitait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de nommer Monsieur Pierre Dion, pro-maire pour la période du 13 au 21 mars 2017 uniquement.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3125

Autorisation de participation au congrès de l'ADMQ

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Kathia Joseph, à participer au Congrès de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) qui se tiendra du 14 au 16 juin à Québec et de payer les frais relatifs à l'inscription, l'hébergement et le déplacement.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3126

Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale 2017 – Signature de la Convention d'aide financière

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux projets de garde pendant la semaine de relâche scolaire et la période estivale 2017 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Rougemont a présenté en 2016 une demande d'appui financier admissible afin de réaliser un projet permettant de bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche et la période estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire toujours participer au Programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser Madame Caroline-Josée Beaulieu, coordonnatrice aux loisirs à signer au nom de la municipalité la Convention d'aide financière 2016-2017 dans le cadre du Programme et en assurer le suivi.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3127

Mandat Services professionnels d'ingénierie – Nouveau Centre de Loisirs

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du nouveau centre de loisirs situé au 270, la Grande-Caroline est entamé et que les plans préliminaires ont été présentés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE pour l'avancement du dossier, il importe de requérir les services professionnels d'ingénierie, notamment en génie civil,

structure, électricité et mécanique afin d'élaborer les plans pour soumission;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres de services à deux firmes d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Normand Lacroix et résolu d'octroyer le mandat de services professionnels d'ingénierie pour le projet du centre des loisirs à la firme Consumaj inc. pour un montant de 20 000\$ avant taxes, le mandat est toutefois conditionnel à l'acceptation du règlement d'emprunt.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3128

Demande à la CPTAQ – Lot 1 715 097 (1381, rang Double)

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation à la CPTAQ reçue de Serge Benoit ayant pour objet le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 1 715 097 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre à Patrick Dupont de vendre à Serge Benoit, une partie de lot d'une superficie d'environ 387 mètres carrés tout en conservant le résidu du lot d'une superficie d'environ 2 257,5 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE Serge Benoit est propriétaire d'une terre agricole située sur des lots contigus à l'emplacement visé par la demande soit les lots 1 715 098, 1 716 250 et 1 716 251 du cadastre du Québec d'une superficie totale d'environ 61,79 hectares;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de l'emplacement visé par la demande permet à Serge Benoit de consolider ses activités de grandes cultures;

CONSIDÉRANT l'absence d'impact défavorable pour la zone et les activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte le règlement de contrôle intérimaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU' en vertu des documents déposés à la municipalité, l'ensemble de la demande semble respecter les critères de décision prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'appuyer la demande d'autorisation présentée par Monsieur Serge Benoit et ce, aux fins de lotissement et d'aliénation d'une partie du lot 1 715 097 d'une superficie d'environ 387 mètres carrés.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3129

Résolution d'appui à la demande d'exclusion du territoire agricole auprès de la CPTAQ – Dossier # 407845 / Secteur 9 (Denis Laberge)

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a refusé, le 4 août 2016 la demande d'exclusion des lots 1 715 478, 1 715 608 et 1 715 618, d'une superficie de 7.95 hectares appartenant à

Monsieur Denis Laberge et situé au centre du village;

CONSIDÉRANT QUE

Monsieur Denis Laberge a contesté la décision de la CPTAQ devant le Tribunal Administratif du Québec (TAQ) le 1^{er} septembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont ne désire pas être entendue par le TAQ mais considère qu'il est important d'émettre son avis quant à la possible exclusion des lots précédemment cités;

CONSIDÉRANT QUE

le terrain de M. Laberge est situé en zone agricole mais borné de deux côtés par la zone urbaine et adjacent à la rue Jean-Baptiste-Jodoin;

CONSIDÉRANT QUE

malgré les orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Rouville prévoyant l'importance de consolider les pôles, en l'occurrence la ville de Marieville, la municipalité de Rougemont est d'avis que le terrain de M. Laberge est une zone de développement naturelle de par sa localisation et sa proximité des services;

CONSIDÉRANT QUE

le Comité Consultatif d'Urbanisme et le conseil municipal ont établi les zones de développement futur et que les terrains de M. Denis Laberge ont été classé au premier rang des terrains possiblement développables;

CONSIDÉRANT QUE

selon les estimations, la municipalité de Rougemont aura besoin d'une centaine logements supplémentaires au cours des 30 prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont possède très peu de terrains vacants propices au développement résidentiel et qu'une majorité de ceux-ci sont à l'usage industriel afin de permettre l'expansion d'entreprise dans le futur;

CONSIDÉRANT QUE

selon l'avis du propriétaire, le secteur est impropre à l'agriculture parce qu'il est enclavé par le périmètre urbain limitant les arrosages pour la pomiculture et ne permettant pas d'accès à la machinerie pour la grande culture;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Rougemont a effectué au cours de la dernière année des tests sur un nouveau puits d'eau potable et notamment une étude afin de déterminer si le nouveau puits était influencé par les eaux de surfaces (Protocole ESSIDES) et que selon les premières estimations, le nouveau puits

permettra à la municipalité de sécuriser ses besoins au niveau de l'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, et pour toutes ces raisons, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'aviser le Tribunal Administratif du Québec que la municipalité de Rougemont appuie les démarches de M. Denis Laberge dans les procédures d'exclusion des lots 1 715 478, 1 715 608 et 1 715 618 et qu'elle est favorable à ce qu'un développement résidentiel soit envisagé à cet endroit dans le futur.

Vote pour : 5

Vote contre

17-03-3130

Inspection annuelle des bornes-fontaines

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'inspection des bornes-fontaines sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des offres de services auprès de deux compagnies compétentes en la matière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'accepter l'offre de service du plus bas soumissionnaire, soit SIMO Management inc. pour l'inspection annuelle des bornes-fontaines, au montant de 30.72\$ par bornes, soit un total approximatif de 3225 \$ (105 bornes-fontaines au total) sans l'option d'inspection des vannes.

Vote pour : 5

Vote contre :

17-03-3131

Offre de service AGÉOS – Rapport hydrogéologique - Nouveau Puits McArthur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé auprès de la CPTAQ une demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture pour le terrain abritant le nouveau puits dans la montagne;

CONSIDÉRANT QUE pour l'étude du dossier, la CPTAQ demande à la municipalité de lui fournir un rapport hydrogéologique spécifique;

CONSIDÉRANT QUE la firme AGÉOS a été mandaté afin d'effectuer le suivi et les études du nouveau puits dans la montagne et possède déjà la connaissance des lieux et les informations demandés;

CONSIDÉRANT QUE le rapport hydrogéologique qui sera produit pour la CPTAQ sera utile lors de la demande d'autorisation de prélèvement d'eau du nouveau puits selon l'article 31.75 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'accepter l'offre de services d'AGÉOS au montant de 12 671\$ afin de produire le rapport hydrogéologique demandé par la CPTAQ dans sa lettre du 14 février dernier.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dépôt de document - Ristourne de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)

La directrice générale, Madame Kathia Joseph, informe le conseil que la municipalité a reçu une ristourne de 5 583\$ de la Mutuelle des Municipalités du Québec suite au renouvellement du contrat d'assurances.

17-03-3132

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu de lever la séance
puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles
pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 7^{eme} jour de mars 2017

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire